

LEXICOGRAPHICA Series
Maior

LEXICOGRAPHICA

Series Maior

Supplementary Volumes to the International Annual for Lexicography
Suppléments à la Revue Internationale de Lexicographie
Supplementbände zum Internationalen Jahrbuch für Lexikographie

Edited by

Pierre Corbin, Reinhard R. K. Hartmann, Franz Josef Hausmann,
Ulrich Heid, Sven-Göran Malmgren, Oskar Reichmann,
Ladislav Zgusta

128

Published in cooperation with the Dictionary Society of North America
(DSNA) and the European Association for Lexicography (EURALEX)

L'exemple lexicographique dans les dictionnaires français contemporains

Actes des «Premières Journées allemandes
des dictionnaires»
(Klingenberg am Main, 25–27 juin 2004)

Édités par Michaela Heinz

Max Niemeyer Verlag
Tübingen 2005



Bibliografische Information der Deutschen Bibliothek

Die Deutsche Bibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.ddb.de> abrufbar.

ISBN 3-484-39128-6 ISSN 0175-9264

© Max Niemeyer Verlag, Tübingen 2005

Ein Unternehmen der K.G. Saur Verlag GmbH, München

<http://www.niemeyer.de>

Das Werk einschließlich aller seiner Teile ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Das gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen. Printed in Germany.

Gedruckt auf alterungsbeständigem Papier.

Druck: Laupp & Göbel GmbH, Nehren

Einband: Nädele Verlags- und Industriebuchbinderei, Nehren

Préface

Comme le soulignaient dans une déclaration commune, à l'issue du Conseil des ministres franco-allemand du 26 octobre 2004, MM. François Fillon, ministre français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Peter Müller, ministre plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne pour les Affaires culturelles, « *l'accès à un véritable plurilinguisme et à la culture attachée à chaque langue n'est pas seulement un objectif politique mais une nécessité dictée par la raison politique et économique* ». À ce titre, l'allemand et le français jouent un rôle particulier en Europe où ils occupent respectivement la 1^{re} et la 2^e places comme langues maternelles : on dénombre 64 millions de locuteurs natifs français ; le français est parlé par 75 millions de locuteurs en Europe, et par 180 millions de locuteurs dans le monde.

L'allemand et le français fournissent ainsi l'accès linguistique et culturel aux marchés du travail et à l'espace d'investissement, de recherche et de technologie les plus importants d'Europe.

Ce bref rappel justifie tous les efforts réalisés et à réaliser en vue d'améliorer la pratique et la compréhension de nos langues respectives. Ces efforts sont d'autant plus nécessaires du fait des incessantes mutations et avancées technologiques qui, dans le meilleur des cas, génèrent par vagues répétées de nouveaux termes, mais qui, hélas, incitent souvent à des pratiques tendant à dénaturer le vocabulaire.

Dans ce contexte de pleine évolution, des rencontres entre spécialistes de haut niveau et de renom international, telles les "1^{res} Journées allemandes des dictionnaires" de Klingenberg, trouvent toute leur raison d'être. Si cette manifestation s'inscrit dans une lignée déjà longue de colloques et de séminaires nationaux et internationaux, elle est la première du genre organisée sur le territoire allemand ; elle trouve donc pleinement sa place au sein d'une démarche plurinationale de regroupement des membres des communautés scientifiques concernées. C'est pourquoi je tiens à féliciter les initiateurs, Michaela Heinz et Franz Josef Hausmann, non seulement pour l'initiative qu'ils ont prise, mais aussi pour la qualité du programme scientifique et de l'organisation de ces journées.

La thématique retenue est une autre originalité de ce colloque : "*Entre définition et citation – l'exemple*". Quel est en effet le statut de l'exemple dans un dictionnaire, quelle en est la forme la mieux appropriée, quel rôle lui est dévolu, existe-t-il une typologie des exemples, ... ? Autant de questions intéressantes, du fait notamment de la diversité des domaines et des lecteurs, mais aussi des nombreuses particularités linguistiques en usage dans les pays francophones.

La pluralité des intervenants venus d'Allemagne, de France, de Belgique, du Québec et d'Italie a facilité des approches diversifiées, complémentaires et enrichissantes de ces questions : en effet, le programme allie harmonieusement des exposés de spécialistes en linguistique fondamentale avec des expertises concrètes en vocabulaire de spécialité (sport, viticulture), des exemples très instructifs de contextes particuliers d'apprentissage et de pratique du français, ainsi que des approches par les variétés régionales et par des particularismes linguistiques d'autres Etats francophones.

La participation de la regrettée Josette Rey-Debove, lexicographe de renommée internationale, cofondatrice des Dictionnaires Le Robert, est un gage supplémentaire, s'il en est besoin, de la portée scientifique de ces journées et de la qualité du travail qui y fut réalisé. Le fait que les actes de ce colloque lui soient dédiés est un hommage sincère à son engagement permanent pour la langue française ; c'est aussi une belle reconnaissance pour les organisateurs, les intervenants et les participants de cette manifestation, qui y verront une valorisation de leurs réflexions.

Puissent ces "1^{res} Journées allemandes des dictionnaires" de Klingenberg être l'élément fondateur d'une longue lignée de telles rencontres en Allemagne ; qu'elles soient aussi un des ferments du rapprochement des communautés scientifiques de linguistes, dans un contexte certes franco-allemand mais aussi multinational : c'est le vœu que je formule sincèrement, en réitérant mes félicitations à tous ceux et celles qui y contribuèrent. Saint-Exupéry écrivait dans *Terre des hommes* : « *Ce que d'autres ont réussi, on peut toujours le réussir* ». C'est dans cet esprit que vous continuerez avec succès votre tâche, en poursuivant l'œuvre de Josette Rey-Debove.

Munich, le 3 avril 2005

Jacques Fleck

Attaché de coopération scientifique et universitaire
pour la Bavière (Service culturel de l'Ambassade de France)

Table des matières

Présentation	1
Introduction	5
Einleitung	9
<i>Josette Rey-Debove (†)</i> Statut et fonction de l'exemple dans l'économie du dictionnaire.....	15
<i>Bénédicte Gaillard</i> La typographie de l'exemple.....	21
<i>Jean Pruvost</i> Le <i>Petit Larousse illustré</i> de juillet 1905 La richesse exploitable d'un dictionnaire richement exemplifié.....	39
<i>Louis Mercier</i> Problèmes de décodage des exemples servant à illustrer les noms d'espèces naturelles dans les dictionnaires usuels du français.....	65
<i>Pierre Rézeau</i> Exemples linguistiques vs exemples encyclopédiques dans les dictionnaires de régionalismes et le <i>Dictionnaire des noms de cépages de France</i>	81
<i>André Thibault</i> Exemples linguistiques vs exemples métalinguistiques dans le <i>Dictionnaire suisse romand</i> et le <i>Dictionnaire des régionalismes de France</i>	95
<i>Michel Francard / Geneviève Geron</i> Sources écrites et orales de l'exemplification dans le <i>Dictionnaire du français en Belgique</i> (DFB)	115
<i>Pierre Corbin</i> Des occurrences discursives aux contextualisations dictionnaires. Éléments d'une recherche en cours sur l'expression en français d'expériences du football.....	125
<i>Nathalie Gasiglia</i> Étude de faisabilité d'une conversion XML semi-automatique du texte du <i>Robert & Collins Junior bilingue</i> (I) : délimitation des éléments et calcul de portée des contextualisations phrastiques.....	157

<i>Yves Forkl</i>	
L'accès aux collocations dans le dictionnaire électronique : le cas du <i>Trésor de la langue française informatisé</i> (TLFi)	197
<i>Ruth Radermacher</i>	
Les citations dans le <i>Trésor de la langue française</i>	215
<i>Christiane Tetet</i>	
Les citations dans le <i>Dictionnaire historique du sport au féminin</i> (DHSF)	231
<i>Martine Coutier</i>	
Les exemples et les citations dans un dictionnaire de langue thématique : le <i>Dictionnaire de la langue du vin</i>	247
<i>Peter Blumenthal</i>	
Le Dictionnaire des collocations – un simple dictionnaire d'exemples ?	265
<i>Franz Josef Hausmann</i>	
Isotopie, scénario, collocation et exemple lexicographique	283
<i>Michaela Heinz</i>	
L'exemple codé	293
<i>Alise Lehmann</i>	
L'exemple dans le dictionnaire d'apprentissage monolingue : le cas du <i>Dictionnaire du français</i> (1999)	315
<i>Michèle Fourment-Berni Canani</i>	
L'exemple dans le DAF, <i>Dizionario di apprendimento della lingua francese</i>	331
<i>François Corbin</i>	
Visite à quelques bonnes à tout faire (1) : remarques sur les légendes des iconographies du <i>Larousse des débutants</i> et leurs relations avec les images.	343
Post-scriptum : Réponse à Josette Rey-Debove sur l'utilisation des images.	357
<i>Mariagrazia Margarito</i>	
Les italianismes de la langue française illustrés par l'exemple lexicographique : notes pour une quête identitaire	359
Les auteurs	369

Présentation

Les vingt articles de ce recueil, consacrés à l'exemple dans les dictionnaires français contemporains, ont leur origine dans les "Premières Journées allemandes des dictionnaires", qui ont été organisées par l'Institut für Angewandte Sprachwissenschaft (IAS) de la Friedrich-Alexander-Universität d'Erlangen-Nürnberg. Ce colloque international de lexicographie, intitulé *Entre définition et citation – l'exemple*, s'est tenu du 25 au 27 juin 2004 à Klingenberg am Main et a réuni 22 intervenants (ainsi qu'une soixantaine d'auditeurs) autour du thème de l'exemple lexicographique.

Pourquoi ce thème ? L'exemple est une unité lexicographique multiforme (syntagme ou phrase, voire plusieurs phrases ou mini-dialogue ; exemple forgé ou exemple cité ; exemple "neutralisé" ; exemple codé ; exemple en sous-entrée ou sous-entrée dans l'exemple ; etc.) et plurifonctionnelle (à fonction linguistique, métalinguistique, philologique, définitionnelle, encyclopédique). L'exemple peut être bon ou mauvais. Il peut s'adresser aux usagers adultes ou aux enfants, aux lecteurs cultivés ou aux écoliers, aux francophones ou aux étrangers. Les exemples du dictionnaire monolingue ont un autre statut, une autre fonction que ceux du dictionnaire bilingue. Etc. etc.

L'exemple donne au dictionnaire son caractère et son âme. Un bon lexicographe joue de l'exemple comme un peintre de sa palette.* Unité lexicographique complexe et passionnante à étudier, l'exemple valait bien un colloque.

Josette Rey-Debove était la conférencière idéale pour donner, en ouverture du colloque, une synthèse des questions évoquées ci-dessus. Ses écrits montrent l'intérêt qu'elle a toujours porté à l'exemple. Et ses dictionnaires le prouvent. Un des derniers en date, le *Dictionnaire du français*, est particulièrement novateur en ce domaine : chaque mot, chaque locution est illustré(e) par au moins un exemple, souvent par plusieurs. Ces exemples, toujours phrastiques, ont été faits sur mesure pour les apprenants non francophones auxquels est destiné cet ouvrage (c'est une autre nouveauté : un dictionnaire du FLE réalisé en France, fait par des lexicographes spécialisées en dictionnaires pour francophones). Les exemples sont des phrases « attendues », phrases qu'un francophone produirait spontanément en entendant tel mot, dans telle situation. Elles permettent aux apprenants de se familiariser avec un français parlé authentique.

Les articles publiés reconstituent de manière assez fidèle le programme du colloque de Klingenberg. En deux jours il n'était guère possible de faire le tour de la question (à elle seule, la problématique de la relation entre définition et exemple donne de la matière pour

* Plus de la moitié des intervenants (donc des auteurs de ces actes) sont des lexicographes expérimentés. Cela implique qu'ils ont une autre approche, plus pragmatique, de la question que les purs métalxicographes. Cela signifie aussi que l'objectif principal de cette publication n'est pas la problématisation du concept d'exemple. C'est pourquoi ces actes répondent moins à la question « Qu'est-ce qu'un exemple ? » qu'aux questions « Qu'est-ce qu'un bon exemple ? », « Qu'est-ce qu'un exemple utile ? », « Comment améliorer l'exemplification dans les dictionnaires ? ». Mais on peut penser qu'un colloque sur la théorie de l'exemple serait le bienvenu.

un colloque à part !). Cela dit, plusieurs aspects importants du sujet ont pu être approfondis** ou relevés pour la première fois.

Josette REY-DEBOVE, dans un texte dense et concis, situe l'exemple lexicographique par rapport à l'exemple en général, souligne son statut sémiotique d'autonome et propose notamment une typologie exhaustive de l'exemple.

Bénédicte GAILLARD décrit l'évolution de la mise en valeur typographique de l'exemple dans les dictionnaires français (monolingues). Si dans Littré la typographie de l'exemple ne se distinguait pas de celle de la définition – les deux étant en romain –, les dictionnaires actuels optent majoritairement pour l'italique.

Les trois articles suivants ont trait, d'une manière ou d'une autre, aux informations encyclopédiques véhiculées par certains exemples. Jean PRUVOST explore la richesse en exemples du premier *Petit Larousse illustré*, dictionnaire centenaire en juillet 2005. Conçu comme un dictionnaire didactique, ses exemples ont bien souvent la double fonction d'illustrer les mots tout en donnant des informations sur les choses désignées par ces mots. Louis MERCIER, qui décrit les problèmes de décodage des exemples servant à illustrer les noms d'espèces naturelles, relève ce croisement des fonctions linguistique et encyclopédique surtout dans les exemples de forme phrastique (dans le *Nouveau Petit Robert*) ; les exemples sous forme de syntagme, qui correspondent à des dénominations complexes, posent, quant à eux, des problèmes de décodage dus à une présentation lexicographique souvent ambiguë. Pierre RÉZEAU traite explicitement de l'opposition entre exemples (cités) à fonction linguistique et exemples (cités) à fonction encyclopédique, exemples qui se trouvent dans les dictionnaires de régionalismes ainsi que dans son *Dictionnaire des noms de cépages de France*.

La contribution d'André THIBAUT fait écho à celle de Pierre Rézeau en analysant une autre opposition fonctionnelle – fonction linguistique (l'exemple montre le mot) vs fonction métalinguistique (l'exemple parle du mot) –, également à partir de deux dictionnaires de variantes régionales ou nationales, dont le *Dictionnaire suisse romand* (par A. Thibault), novateurs en ce qui concerne l'exploitation systématique de cette dichotomie en lexicographie.

L'article suivant relève, lui aussi, de la lexicographie des variantes du français en francophonie (le texte de Louise Dagenais sur l'exemple dans le *Dictionnaire historique du français québécois*, qui n'a pu nous parvenir à temps, aurait également eu sa place ici) : Michel FRANCARD et Geneviève GERON préparent le futur *Dictionnaire du français en Belgique* ; l'exemplification s'appuie sur des sources très variées de textes écrits et oraux. Notamment les nombreux exemples d'origine orale, issus de la banque de données textuelles du centre VALIBEL, seront un des atouts du *DFB* (mais posent aussi le problème de la présentation adéquate de ce matériau dans le dictionnaire).

Comme l'article précédent, les trois contributions suivantes conjuguent lexicographie de l'exemple et informatique. Pierre CORBIN explore, à l'aide d'une banque de données textuelles constituée au laboratoire SILEX, les constructions et syntagmes récurrents du dis-

** On citera ici le recueil de référence sur l'exemple lexicographique (dans une perspective surtout historique), édité par Alise Lehmann (1995) : *L'exemple dans le dictionnaire de langue*. Histoire, typologie, problématique. Langue française 106.

cours footballistique écrit et oral (surtout celui des reporters radio) et les possibilités de leur exploitation lexicographique. L'article de Nathalie GASIGLIA, spécialisé et pointu, intéressera notamment les lexicographes-informaticiens professionnels : elle analyse la faisabilité d'une conversion XML (semi-)automatique des articles de la partie français-anglais du *Robert & Collins Junior Bilingue*, avec une attention particulière portée au codage des interrelations entre traductions et exemples, en vue d'une réutilisation de ces données pour l'élaboration d'autres bilingues. Yves FORKL décrit et évalue l'accès aux exemples de type 'collocation' dans le *Trésor de la langue française informatisé* ; si le *TLFi* facilite la recherche des collocations sous leur base et sous les collocatifs, bien des problèmes liés à cette recherche n'ont pas encore trouvé de solution satisfaisante. [Le *TLFi* sur CD-Rom, commercialisé fin 2004, n'a pas pu être pris en considération dans cet article. MH.]

Ruth RADERMACHER se penche également sur le *TLF* ; elle donne des statistiques sur les citations (leurs sources, leur nombre par article, leur longueur) et montre les différences de la pratique citationnelle entre le tome I (paru en 1971) et le tome XVI (1994). Les deux articles suivants, eux aussi, font une large part aux exemples cités : Christiane TETET présente son "Dictionnaire historique du sport au féminin", en voie de réalisation. Elle y donne les datations, premières attestations et autres illustrations par l'exemple (toujours signé) des termes substantifs qui désignent la femme lorsqu'elle pratique une activité sportive ; elle comble une lacune des dictionnaires généraux autant que spécialisés, qui fournissent ces données seulement pour les termes correspondants désignant les « Masculins ». Martine COUTIER présente également un dictionnaire de langue thématique, le "Dictionnaire de la langue du vin", dont la publication est prévue pour 2005. Ce dictionnaire de la terminologie de la dégustation donne des exemples, notamment des collocations, et de nombreuses citations qui, elles, tiennent également souvent lieu de première attestation.

Peter BLUMENTHAL, lui aussi, présente un dictionnaire en voie de réalisation, en collaboration avec l'ATILF (Nancy). Il s'agit d'un dictionnaire des collocations des noms français, un type d'ouvrage qui représente depuis longtemps déjà un *desideratum* de la lexicographie française. Ce dictionnaire est un recueil d'"exemples" dans tous les sens du terme, larges et restreints : élaboré sur la base de citations, qui servent aussi d'illustration, il traite les collocations à base nominale, ce qui signifie que c'est en même temps un dictionnaire des constructions.

Franz Josef HAUSMANN montre que, pour produire de bons exemples, le lexicographe doit traiter au coup par coup chaque mot à exemplifier, en tant qu'individu sémantique. Il distingue trois grands types d'exemples, en corrélation avec trois profils différents de mots : l'illustration par "scénario" (par exemple pour le mot-scénario *badaud*), en "collocation" (pour les mots-collocation *délabrement*, *divulguer*), par "isotopie" (pour les mots-isotopie *désinvolte/désinvolture*).

L'article de Michaela HEINZ est consacré à l'exemple "codé", autrement dit à l'exemple fréquent, fixé par l'usage. L'exemple codé peut soit coïncider avec une unité de langue codée (syntagme figé, collocation, locution, etc.), soit la contenir et l'illustrer. La contribution présente l'exemple codé dans les textes de J. Rey-Debove, inventorie les différentes formes et présentations lexicographiques de ce type d'exemple et en cite des cas particuliers.

Alise Lehmann et Michèle Fourment-Berni Canani explorent chacune les exemples d'un dictionnaire d'apprentissage. Alise LEHMANN montre comment le modèle lexicographique

du *Dictionnaire du français*, dictionnaire monolingue destiné à des apprenants étrangers (cf. ci-dessus), conditionne le type d'exemplification. Elle examine la spécificité des exemples forgés de ce dictionnaire du point de vue morphologique, syntaxique, sémantique, référentiel et sociolinguistique. Michèle FOURMENT-BERNI CANANI explique les différentes fonctions de l'exemple (fonctions grammaticale, sémantique, culturelle) dans son *Dizionario di apprendimento della lingua francese*, dictionnaire d'apprentissage bilingue (français-italien). [À part le texte de N. Gasiglia, c'est le seul article qui traite de l'exemple dans les bilingues ; cette thématique, complexe, mériterait d'être approfondie à l'avenir.]

François CORBIN examine, dans un dictionnaire d'apprentissage pour enfants (*Larousse des débutants*), un type d'exemple particulier : les légendes des images contenues dans ce dictionnaire et leurs relations avec celles-ci. Les images amènent et justifient des exemples sous forme de bribes de conversation, de pensée intérieure, d'auto-commentaire, d'énoncés extérieurs, de dialogue avec le lecteur. En annexe à son texte, F. Corbin donne une réponse à J. Rey-Debove sur l'utilisation des images dans les dictionnaires.

Pour une quête identitaire, Mariagrazia MARGARITO se penche sur les italianismes de la langue française illustrés par l'exemple lexicographique.

Les "Premières Journées allemandes des dictionnaires" n'auraient pu avoir lieu sans le soutien de l'Institut für Angewandte Sprachwissenschaft de l'Université d'Erlangen, de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), de la Dr.-Alfred-Vinzl-Stiftung (Université d'Erlangen-Nürnberg) et de l'Ambassade de France en Allemagne. Avec le "Stadtschloß", Klaus Imhäuser et Dr. Sigrun Imhäuser ont offert au colloque le cadre idéal pour un week-end serein et studieux.

Les premières personnes à y croire étaient, du côté français, Jean Pruvost qui a inauguré dès 1994, à l'Université de Cergy-Pontoise, la formule des "Journées des dictionnaires", et, du côté allemand, Franz Josef Hausmann.

Dans son déroulement, le colloque doit beaucoup au soutien logistique de Gabi Stegmann, Magali Reis et Simone Schneider. Ursula Ackermann, Gerlinde Bay et Gerhard Heinz ont assuré un service de navettes ponctuel et fiable. Michael Bayer, qui sait parler aux ordinateurs, a été d'une aide précieuse avant, pendant et après le colloque. Karin Wenzel et Tanja Argast de la maison d'édition Niemeyer ont toujours été de bon conseil, faisant preuve, à chaque étape de la réalisation des actes, de beaucoup de patience.

Que tous, institutions et particuliers, trouvent ici le témoignage de notre gratitude.

"*Wer A sagt muß auch B sagen*" (adage bien connu des lexicographes) ; après les "1^{res} Journées allemandes des dictionnaires" il y aura, en 2006, les "2^{es} Journées allemandes des dictionnaires". Elles seront dédiées, comme les actes présents, à la mémoire de Josette Rey-Debove, qui nous a quittés si soudainement.

Introduction*

The twenty articles in this volume devoted to the example in contemporary French dictionaries come from the “Premières Journées allemandes des dictionnaires,” which were organized by the Institut für Angewandte Sprachwissenschaft (IAS) of the Friedrich-Alexander-Universität in Erlangen-Nürnberg. This international symposium on lexicography, entitled *Entre définition et citation – l'exemple*, was held from June 25 to June 27, 2004 in Klingenberg am Main and brought together 22 speakers (as well as an audience of approximately sixty) around the theme of the lexicographical example.

Why this theme? The example is a lexicographical unit that can take many forms (syn-tagm or sentence, or even several sentences or a mini-dialogue; constructed example or quoted example; “neutralized” example; coded example; example in a subentry or a subentry in an example, etc.) and have many functions (linguistic, metalinguistic, philological, definitional and encyclopaedic). An example can be good or bad. It can be intended for adult users or children, cultured readers or pupils, francophones or foreigners. Examples in a monolingual dictionary have a different status, a different function than those in a bilingual dictionary. Etc. etc.

Examples give a dictionary its character and soul. Good lexicographers use examples like painters use their palette. The example is a lexicographical unit that is complex, interesting and fascinating to study. The lexicographical example was well worth a symposium.**

Josette Rey-Debove was the ideal lecturer to present, at the opening of the symposium, an overview of the questions this topic raises. Her writings show the interest she has always had in the example. And her dictionaries prove it. One of the most recent, the *Dictionnaire du français*, is particularly innovative in this area: each word, each phrase, is illustrated by at least one example, often by several. These examples, always sentential, were tailor-made for the non-francophone learners for whom this dictionary is intended (it is another novelty: a dictionary of the FLE produced in France by the best French lexicographers). The examples are « expected » sentences--sentences that a francophone would spontaneously produce upon hearing such-and-such a word in such-and-such a situation. They enable learners to become familiar with an authentic spoken French.

* We would like to thank Rose-Anne Chabot and the “Centre d’analyse et de traitement informatique du français québécois” (Sherbrooke, Qc.) for the English translation of this text.

** More than half of the speakers who took part in this conference (and wrote the articles of these proceedings) are confirmed lexicographers. This might account for the fact that their approach to the question is more pragmatic than that of pure metalexicographers. It also implies that the main goal of this publication is not to work with the theoretical concept of the dictionary example. This is why these proceedings deal less with the question of knowing “What is an example?” than with the questions “What is a good example?”, “What is a useful example?” or “How to improve exemplifying in dictionaries?”. Nevertheless, a conference about the theoretical aspects of dictionary examples would be welcome.

The articles published in this book reconstruct quite faithfully the program of the Klingenberg symposium. It was hardly possible in two days to consider the question from all angles (the issue of the relationship between definition and example itself provides enough material for a separate symposium!). That being said, it was possible to investigate^{***} or to raise for the first time several important aspects of the subject.

Josette REY-DEBOVE, in a compact and concise text, situates the lexicographical example in relation to the example in general, underlines its semiotic status as autonym and proposes in particular an exhaustive typology of the example.

Bénédicte GAILLARD describes the evolution in how the example has been highlighted typographically in (monolingual) French dictionaries. While the typography of the example in Littré was no different from that of the definition—both being in roman—, current dictionaries opt predominantly for italics.

The next three articles deal in one way or another with the encyclopaedic information conveyed by certain examples. Jean PRUVOST explores the wealth of examples in the first *Petit Larousse illustré*, which will be one hundred years old in July 2005. Designed as a didactic dictionary, its examples often serve the double function of illustrating words while providing information on the things designated by these words. Louis MERCIER, who describes the problems of decoding examples that serve to illustrate the names of natural species, notes this overlap of the linguistic and encyclopaedic functions, particularly in sentential examples (in the *Nouveau Petit Robert*). For their part, syntagmatic examples, which correspond to complex appellations, raise decoding problems due to a frequently ambiguous lexicographical presentation. Pierre RÉZEAU deals explicitly with the opposition between (quoted) examples with a linguistic function and (quoted) examples with an encyclopaedic function, using examples found in dictionaries of regionalisms as well as in his *Dictionnaire des noms de cépages de France*.

André THIBAUT's contribution echoes that of Pierre Rézeau by analyzing another functional opposition—linguistic function (the example shows the word) vs metalinguistic function (the example talks about the word)—also based on two dictionaries of regional or national variants, including the *Dictionnaire suisse romand* (by A. Thibault), that are innovative with regard to the systematic use of this dichotomy in lexicography.

The next article also has to do with the lexicography of French variants in the French-speaking world (Louise Dagenais' text on the example in the *Dictionnaire historique du français québécois*, which did not get to us in time, would also have had its place here). Michel FRANCARD and Geneviève GERON are preparing the future *Dictionnaire du français en Belgique*; the exemplification makes use of very diverse sources of written and oral texts. In particular, the numerous examples of oral origin, which come from the textual databank at the VALIBEL Center, will be one of the DFB's assets (but also raise the problem of adequately presenting this material in the dictionary).

^{***} We shall mention here the collective reference work on dictionary examples (from a rather historical perspective), edited by Alise Lehmann (1995) : *L'exemple dans le dictionnaire de langue*. Histoire, typologie, problématique. Langue française 106.

As with the previous article, the next three contributions combine lexicography of the example with computers. With the aid of a textual databank put together at the SILEX laboratory, Pierre CORBIN explores the recurrent constructions and phrases in the written and oral soccer discourse (especially that of radio reporters) and the potential for their lexicographical use. The in-depth and specialized article by Nathalie GASIGLIA will be of particular interest to professional lexicographers-computer professionals. She analyzes the feasibility of a (semi)automatic XML conversion of the entries in the French-English section of the *Robert & Collins Junior Bilingue*, with special attention being paid to coding the interrelations between translations and examples, in view of reusing this data to elaborate other bilinguals. Yves FORKL describes and evaluates access to ‘collocation’-type examples in the *Trésor de la langue française informatisé*. While the *TLFi* makes it easier to search for collocations under their base and under collocates, many problems related to this search have not yet found satisfactory solutions. [It was not possible in this article to take into consideration the *TLFi* on CD-Rom, which was released at the end of 2004. MH.]

Ruth RADERMACHER also studies the *TLF*. She provides statistics on quotes (their sources, the number per article, their length) and shows the differences in the use of quotes between volume 1 (published in 1971) and volume 16 (1994). The next two articles also deal extensively with quoted examples. Christiane TETET presents her “Dictionnaire historique du sport au féminin”, which is in the process of being completed. In it she provides dates, first attestations and other illustrations by example (always signed) of substantive terms that refer to a woman when she practices a sporting activity. She makes up for a shortcoming in both general and specialized dictionaries, which only provide this information for the corresponding terms that refer to the “Masculine.” Martine COUTIER also presents a thematic language dictionary, the “Dictionnaire de la langue du vin”, which is scheduled to be published in 2005. This dictionary of wine tasting terminology provides examples, in particular collocations, and numerous quotes, which also often serve as first attestations.

Peter BLUMENTHAL also presents a dictionary in the process of being completed, in collaboration with the ATILF (Nancy). It is a dictionary of French noun collocations, a type of publication that for a long time now has been a *desideratum* of French lexicography. This dictionary is a collection of “examples” in every sense of the word, be it broad or narrow: elaborated using quotes, which also serve as illustrations, it deals with noun-based collocations, which means that it is at the same time a dictionary of constructions.

Franz Josef HAUSMANN demonstrates that in order to produce good examples, lexicographers must deal with each word to be exemplified as an individual semantic element. He distinguishes three main types of examples, in correlation with three different profiles of words: the illustration by “scenario” (for example, for the scenario-word *badaud*), in “collocation” (for collocation-words such as *délabrement*, *divulguer*), by “isotopy” (for isotopy-words such as *désinvolté/désinvolture*).

Michaela HEINZ’s article is dedicated to the “coded” example, in other words the common example, fixed by usage. The coded example can either coincide with a coded language item (lexicalised unit, collocation, phrase, etc.), or contain and illustrate it. This contribution presents the coded example in the texts of J. Rey-Debove, draws up an inventory of the different lexicographical forms and presentations of this type of example and cites special cases.

Alise Lehmann and Michèle Fourment-Berni Canani both explore examples in learner's dictionaries. Alise LEHMANN demonstrates how the lexicographical model of the *Dictionnaire du français*, a monolingual dictionary intended for foreign language learners (see above), conditions the type of exemplification. She examines the specificity of the constructed examples in this dictionary from a morphological, syntactic, semantic, referential and sociolinguistic point of view. Michèle FOURMENT-BERNI CANANI explains the example's various functions (grammatical, semantic and cultural) in her *Dizionario di apprendimento della lingua francese*, a bilingual (French-Italian) learner's dictionary. [Aside from the text by N. Gasiglia, this is the only article that deals with the example in bilinguals; this complex subject merits investigation in the future.]

François CORBIN examines a specific type of example in a vocabulary book for children (*Larousse des débutants*). He looks at the image captions in this dictionary and the relationship between the captions and the images. The images introduce and substantiate examples in the form of snatches of conversations, inner thoughts, self-commentary, external statements or dialogue with the reader. In an appendix to his text, F. Corbin provides a response to J. Rey-Debove regarding the use of images in dictionaries.

Mariagrazia MARGARITO undertakes an identity quest in studying Italianisms in the French language as illustrated by lexicographical examples.

The "Premières Journées allemandes des dictionnaires" could not have taken place without the support of the Institut für Angewandte Sprachwissenschaft (University of Erlangen), the Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), the Dr.-Alfred-Vinzl-Stiftung at the University of Erlangen-Nürnberg and the French Embassy in Germany. Klaus Imhäuser and Dr. Sigrun Imhäuser, along with the "Stadtschloß", provided the symposium with an ideal setting for a calm and studious weekend. The first persons to believe in it were, on the French side, Jean Pruvost, who inaugurated the "Journées des dictionnaires" concept at the Université de Cergy-Pontoise as of 1994, and, on the German side, Franz Josef Hausmann. The symposium's organization owes a lot to the logistic support of Gabi Stegmann, Magali Reis and Simone Schneider. Ursula Ackermann, Gerlinde Bay and Gerhard Heinz provided a reliable and punctual shuttle service. Michael Bayer, who knows how to talk to computers, was of precious help before, during and after the symposium. Karin Wenzel and Tanja Argast from the Niemeyer publishing house always provided good advice, showing much patience through each phase of the publication of these proceedings. The organizer would like to express her gratitude to all these institutions and individuals.

"Wer A sagt muß auch B sagen" (well known saying among lexicographers); following the "1^{es} Journées allemandes des dictionnaires" there will be, in 2006, the "2^{es} Journées allemandes des dictionnaires". They will be dedicated, as are the present proceedings, to the memory of Josette Rey-Debove, who left us so suddenly.

Einleitung

Die zwanzig Beiträge dieses Bandes, die sich mit dem lexikographischen Beispiel in den zeitgenössischen französischen Wörterbüchern beschäftigen, haben ihren Ursprung in den „Premières Journées allemandes des dictionnaires“, die vom Institut für Angewandte Sprachwissenschaft (IAS) der Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg veranstaltet wurden. Dieses internationale Lexikographiekolloquium fand unter dem Titel *Entre définition et citation – l'exemple* vom 25. bis 27. Juni 2004 in Klingenberg am Main statt und hat zum Thema des Wörterbuchbeispiels 22 Referenten und mehr als 60 Zuhörer versammelt.

Warum gerade dieses Thema? Das Beispiel ist eine lexikographische Einheit, die zum einen sehr vielgestaltig ist (Syntagma oder Satz, oder sogar mehrere Sätze oder Minidialog; konstruiertes Beispiel oder zitiertes Beispiel; „neutralisiertes“ Beispiel; „übliches“ Beispiel; Beispiel als sublemmatisierte Einheit oder sublemmatisierte Einheit im Beispiel usw.) und zum anderen plurifunktional (linguistische, metalinguistische, philologische, Definitions-, enzyklopädische Funktion). Das Beispiel kann gut oder schlecht gewählt sein. Es wendet sich an erwachsene Wörterbuchbenutzer oder an Kinder, an ein belesenes Publikum oder an Schüler, an muttersprachliche oder an fremdsprachige Benutzer. Die Beispiele des einsprachigen Wörterbuchs haben einen anderen Status und eine andere Funktion als die des zweisprachigen Wörterbuchs. Usw. usf.

Das Beispiel prägt das Wörterbuch und beseelt es. Ein guter Lexikograph spielt mit dem Beispiel wie ein Maler mit seiner Palette. Das Beispiel ist ein hochkomplexes Wörterbuchbauteil, seine Untersuchung interessant und spannend. Es war an der Zeit, dem Wörterbuchbeispiel ein eigenes Kolloquium zu widmen.*

Josette Rey-Debove war die ideale Eröffnungsrednerin; sie gab einen instruktiven Gesamtüberblick über die oben angedeuteten Fragestellungen. Ihre Schriften zeugen von dem Interesse, das sie dem Beispiel seit jeher entgegengebracht hat. Und ihre Wörterbücher untermauern es. Eines der neuesten, der *Dictionnaire du français*, ist in dieser Hinsicht besonders innovativ: jedes Wort, jede Redewendung wird durch mindestens ein Beispiel illustriert, oft sogar durch mehrere. Diese immer satzwertigen Beispiele wurden ganz auf die Bedürfnisse von nichtfrankophonen Lernern zugeschnitten, so wie überhaupt das ganze Wörterbuch (was eine weitere Neuheit darstellt, denn es handelt sich um ein in Frankreich von den besten Lexikographen des Französischen erstelltes Wörterbuch für Nicht-

* Mehr als die Hälfte der Referenten (und somit der Beiträger dieser Akten) sind erfahrene Lexikographen. Das bedeutet, daß sie eine andere, pragmatischere, Herangehensweise hinsichtlich der gestellten Thematik zeigen als es reine Metalexikographen tun würden. Das bedeutet auch, daß eine Problematisierung dessen, was unter „Wörterbuchbeispiel“ zu verstehen ist, nicht das Hauptanliegen dieser Veröffentlichung ist. Man wird hier also weniger eine Antwort auf die Frage „Was ist ein lexikographisches Beispiel?“ finden als vielmehr Antworten auf Fragen wie „Was ist ein gutes Beispiel?“, „Was ist ein nützliches Beispiel?“, „Wie können die Wörterbuchbeispiele optimiert werden?“. Was nicht heißen soll, daß ein Kolloquium zur Theorie des lexikographischen Beispiels nicht notwendig wäre.

Muttersprachler). Die Beispiele sind „erwartbare“ Sätze – Sätze, die jeder Französischsprachende spontan mit diesem oder jenem Wort als Stimulus produzieren würde. Sie erlauben es dem Lernenden, sich mit einem authentischen Französisch vertraut zu machen.

Die hier versammelten Beiträge geben relativ genau den Programmablauf des Kolloquiums wieder. Innerhalb von zwei Tagen war es verständlicherweise kaum möglich, die Thematik erschöpfend zu behandeln (allein das Verhältnis zwischen Definition und Beispiel bietet Stoff für ein eigenes Kolloquium!). Dennoch konnten zahlreiche wichtige Aspekte des Themas vertieft** oder erstmals angesprochen werden.

Josette REY-DEBOVE verortet zunächst, in ihrem gewohnt dichten und konzisen Stil, das Wörterbuchbeispiel im Verhältnis zum Beispiel ganz allgemein. Darauf aufbauend unterstreicht sie seinen besonderen semiotischen Status im Wörterbuch als Autonym. Der abschließende längste Teil des Artikels stellt eine umfassende Typologie des lexikographischen Beispiels vor.

Bénédicte GAILLARD beschreibt die Entwicklung der Hervorhebung des Beispiels durch die Typographie in den (einsprachigen) französischen Wörterbüchern. Während sich im Littré das Beispiel in keiner Weise von der Definition abhob – beide wurden in Grundschrift gesetzt –, wählen die meisten heutigen Wörterbücher für das Beispiel die Kursivschreibung.

Die folgenden drei Artikel haben, jeder auf seine Weise, die enzyklopädischen Informationen zum Inhalt, die von so manchen Beispielen vermittelt werden. Jean PRUVOST untersucht den Beispielreichtum des ersten *Petit Larousse illustré*, der im Juli 2005 hundert Jahre alt wird. Da dieses Wörterbuch eine stark didaktische Ausrichtung hat, übernehmen die Beispiele häufig eine doppelte Funktion: sie führen einerseits die Wörter im Kontext vor und liefern andererseits Sachinformationen über die von diesen Wörtern bezeichneten Dinge oder Begriffe. Louis MERCIER beschreibt die Schwierigkeiten der Dekodierung durch den Benutzer von Beispielen, die substantivische Artenzeichnungen aus Flora und Fauna illustrieren. Er stellt die Überlagerung von Wort- und Sachinformationen vor allem in den satzwertigen Beispielen (des *Nouveau Petit Robert*) fest; was die Beispiele in Form eines Syntagmas betrifft – diese entsprechen kompositionellen Denominationen –, so treten bei diesen Dekodierungsprobleme meistens aufgrund einer nicht eindeutigen lexikographischen Darstellung auf. Pierre RÉZEAU schließlich behandelt ausdrücklich den Gegensatz zwischen (zitierten) Beispielen mit linguistischer Funktion und (ebenfalls zitierten) Beispielen mit enzyklopädischer Funktion, und zwar auf der Grundlage von Beispielmaterial sowohl aus Regionalismenwörterbüchern wie auch aus seinem Spezialwörterbuch *Dictionnaire des noms de cépages de France*.

Der Beitrag von André THIBAUT korrespondiert mit dem von Pierre Rézeau indem er einen weiteren funktionellen Gegensatz untersucht – nämlich ‚linguistische Funktion‘ („das Beispiel zeigt das Wort“) vs ‚metalinguistische Funktion‘ („das Beispiel thematisiert das Wort“) –, und zwar ebenfalls ausgehend von zwei Wörterbüchern zu regionalen oder nationalen Varianten, darunter das *Dictionnaire suisse romand* (von A. Thibault), die beide eine

** Hier ist vor allem der grundlegende, von Alise Lehmann (1995) herausgegebene Sammelband *L'exemple dans le dictionnaire de langue. Histoire, typologie, problématique*. (Langue française 106) zu nennen, mit allerdings eher historischem Schwerpunkt.

Vorreiterrolle hinsichtlich einer systematischen lexikographischen Nutzung der genannten Dichotomie spielen.

Der nachfolgende Artikel beschäftigt sich ebenfalls mit der Lexikographie lexikalischer Varianten in der Frankophonie (der Text von Louise Dagenais über das Beispiel im *Dictionnaire historique du français québécois*, der uns leider zur Drucklegung nicht rechtzeitig vorlag, stand als Referat ebenfalls in diesem Kontext auf dem Kolloquiumsprogramm). Michel FRANCARD und Geneviève GERON arbeiten an dem zukünftigen *Dictionnaire du français en Belgique*. Die Beispielfindung stützt sich auf unterschiedlichste Quellen schriftlicher und mündlicher Art. Vor allem die zahlreichen oralen Belege, die aus der Textdatenbank von VALIBEL stammen, werden eine der Stärken des *DFB* sein; im Vorfeld werfen sie die Frage nach der adäquaten Aufbereitung dieses Materials für das Wörterbuch auf.

Ebenso wie der vorhergehende Beitrag verbinden auch die folgenden drei Aufsätze die Themen Wörterbuchbeispiel und Informatik. Pierre CORBIN untersucht mit Hilfe seiner bei der Forschergruppe SILEX zu diesem Zweck erstellten Textdatenbank häufig wiederkehrende Konstruktionen und Syntagmen des geschriebenen und des mündlichen Fußballdiskurses (letzterer vor allem im Mund von Radioreportern) sowie die Möglichkeiten ihrer Verwendung als Wörterbuchbeispiele. Der computertechnisch sehr profunde Artikel von Nathalie GASIGLIA wendet sich besonders an die professionellen Informatiker unter den Lexikographen. Gasiglia analysiert die Machbarkeit einer (halb-)automatischen XML-Konversion der Artikel des französisch-englischen Teils des *Robert & Collins Junior Bilingue*, unter besonderer Berücksichtigung der Kodierung der Wechselbeziehungen zwischen Beispiel und Übersetzung, und zwar im Hinblick auf eine Weiterverwendung dieser Daten für die Ausarbeitung weiterer zweisprachiger Wörterbücher. Yves FORKL beschreibt und bewertet die Zugriffsmöglichkeiten auf den Beispieltyp ‚Kollokation‘ im *Trésor de la langue française informatisé*. Der *TLFi* erleichtert zwar die Suche von Kollokationen sowohl unter ihrer Basis wie unter den Kollokatoren, doch sind mehrere mit dieser Suche verbundene Probleme noch nicht zufriedenstellend gelöst. [Der *TLFi* auf CD-Rom, der erst seit Ende 2004 im Handel ist, konnte in diesem Artikel noch nicht untersucht werden. MH.]

Ruth RADERMACHER beschäftigt sich ebenfalls mit dem *TLF*. Sie liefert statistische Auswertungen zu den Zitaten (hinsichtlich der Quellen, der Anzahl pro Wörterbuchartikel, der Zitatlänge) und verdeutlicht die unterschiedliche Zitierpraxis zwischen Band I (1971 erschienen) und Band XVI (1994). Auch die beiden folgenden Aufsätze räumen den Zitaten unter den Beispielen einen breiten Raum ein. Christiane TETET stellt ihren in Arbeit befindlichen „*Dictionnaire historique du sport au féminin*“ vor. Sie liefert darin Erstdatierungen und die dazugehörigen Erstbelege sowie zahlreiche weitere Zitatbeispiele für substantivische Bezeichnungen der Frau als Sportlerin. Tetet schließt damit eine von den Allgemein- wie von den Spezialwörterbüchern bisher offengelassene Lücke, da diese die betreffenden Informationen nur zu den entsprechenden maskulinen Bezeichnungen liefern. Martine COUTIER erarbeitet ebenfalls ein Spezialwörterbuch, den „*Dictionnaire de la langue du vin*“, dessen Erscheinen für 2005 geplant ist. Dieses Wörterbuch zur Terminologie der Weindegustation bringt sowohl konstruierte Beispiele, vor allem Kollokationen, als auch zahlreiche Zitate, welche ebenfalls häufig wertvolle Erstbelege darstellen.

Auch Peter BLUMENTHAL stellt ein im Entstehen begriffenes Wörterbuch vor (in Zusammenarbeit mit dem CNRS-ATILF, Nancy). Es handelt sich um ein Kollokationswörter-

buch der französischen Substantive, ein Werk, das in der Lexikographie des Französischen seit langem ein Desideratum darstellt. Dieses Wörterbuch enthält ‚Beispiele‘ in jeder eng- oder weitgefaßten Bedeutung des Wortes: es wurde auf der Basis eines Korpus erstellt, dessen ‚Zitate‘ auch als Belege ins Wörterbuch eingehen können, um die ‚Kollokationen‘ zu illustrieren, welche zugleich, über die reinen Substantivbasis-Kollokator-Verbindungen hinaus, ‚Konstruktionen‘ darstellen, mit ihren verschiedenen valenzbedingten Anschlußmöglichkeiten.

Franz Josef HAUSMANN verdeutlicht, daß ein Lexikograph, um gute Beispiele zu konstruieren, jedes einzelne zu illustrierende Wort als ein semantisches Individuum betrachten muß. Er unterscheidet hierbei zwischen drei Typen von Beispielen, die in Korrelation zu drei verschiedenen semantischen Wortprofilen stehen: Illustration durch eine „Inszenierung“ (z.B. für das Wort *badaud*), durch eine „Kollokation“ (für Wörter wie *délabrement*, *divulguer*) oder über eine „Isotopie“ (für Wörter wie *désinvolté/désinvolture*).

Der Beitrag von Michaela HEINZ ist dem „üblichen“ Beispiel gewidmet, d.h. der mit hoher Frequenz auftretenden Wortverbindung, die durch den Gebrauch stabilisiert ist und nicht eigentlich vom Lexikographen konstruiert wird. Das „übliche Beispiel“ kann mit einer sprachlichen Einheit zusammenfallen (feste Wortverbindung, Kollokation, Redewendung usw.), kann sie enthalten oder kann sie illustrieren. Der Beitrag stellt die Aussagen zum „üblichen Beispiel“ in den Texten von J. Rey-Debove zusammen, gibt einen Überblick über die unterschiedlichen Erscheinungsformen dieses Beispieltyps und präsentiert einige Einzelfälle mit ihren jeweiligen lexikographischen Darstellungsproblemen.

Alise Lehmann und Michèle Fourment-Berni Canani untersuchen beide die Beispiele eines Lernwörterbuchs. Alise LEHMANN demonstriert, auf welche Weise das lexikographische Modell des *Dictionnaire du français* – einsprachiges Wörterbuch für nicht frankophone Lerner des Französischen (s. oben) – zugleich die Konzeption der Beispiele beeinflusst. Sie untersucht die Spezifität der konstruierten Beispiele dieses Wörterbuchs unter morphologischen, syntaktischen, semantischen, referentiellen und soziolinguistischen Aspekten. Michèle FOURMENT-BERNI CANANI erklärt die verschiedenen Funktionen (grammatischer, semantischer, kultureller Art), die das Beispiel in ihrem *Dizionario di apprendimento della lingua francese* übernimmt, einem zweisprachigen Lernwörterbuch (französisch–italienisch) für italiophone Schüler. [Abgesehen vom Beitrag N. Gasiglias ist dies der einzige Aufsatz, der sich mit den Beispielen im zweisprachigen Wörterbuch beschäftigt. Die komplexe Thematik wäre es wert, in Zukunft vertieft zu werden.]

François CORBIN untersucht in einem Lernwörterbuch für Kinder (*Larousse des débutants*) einen ganz spezifischen Beispieltyp, nämlich die Unterschriften der in diesem Wörterbuch enthaltenen Illustrationen und das Verhältnis zwischen beiden. Die Bilder sind Anlaß und Erklärung für die Beispiele in den Legenden, die als Minidialoge, als Gedanken, als Eigenkommentare, als Äußerungen aus dem Off, als Dialog mit dem Leser auftreten können. In einem Anhang zu seinem eigentlichen Text gibt F. Corbin J. Rey-Debove eine Antwort auf die generelle Frage, ob Illustrationen im Wörterbuch sinnvoll seien.

Mariagrazia MARGARITO befragt Wörterbuchbeispiele, die Italianismen der französischen Sprache illustrieren, hinsichtlich ihrer identitären Aussagekraft.

Die „Premières Journées allemandes des dictionnaires“ hätten nicht stattfinden können ohne die Unterstützung verschiedener Institutionen. Zu nennen sind hier das Institut für Angewandte Sprachwissenschaft der Universität Erlangen-Nürnberg, die Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), die Dr.-Alfred-Vinzl-Stiftung an der Universität Erlangen-Nürnberg und die Ambassade de France in Deutschland. Mit dem „Stadtschloß“ haben Klaus Imhäuser und Dr. Sigrun Imhäuser dem Kolloquium auf großzügige Weise den idealen Rahmen für ein arbeitsintensives Wochenende in entspannter Atmosphäre zur Verfügung gestellt.

Die ersten Personen, die fest an ein Gelingen des Kolloquiums glaubten, waren, auf französischer Seite, Jean Pruvost, der schon 1994 an der Universität von Cergy-Pontoise die ersten „Journées des dictionnaires“ veranstaltete und somit der „Erfinder“ der Wörterbuchtage ist, und, auf deutscher Seite, Franz Josef Hausmann.

Der reibungslose Ablauf der Veranstaltung wurde durch die engagierte Organisation im Hintergrund durch Gabi Stegmann, Magali Reis und Simone Schneider gewährleistet. Ursula Ackermann, Gerlinde Bay und Gerhard Heinz übernahmen auf verlässliche Weise den Zubringerdienst nach nah und fern. Michael Bayer war als Computerflüsterer vor, während nach dem Kolloquium unersetzlich. Karin Wenzel und Tanja Argast vom Verlag Niemeyer waren jederzeit mit gutem Rat zur Stelle und verloren in keiner Phase der Entstehung der Akten die Geduld.

Allen, Einrichtungen wie Einzelpersonen, sei an dieser Stelle ganz herzlich gedankt.

Die Lexikographen wissen es nur zu gut: *„Wer A sagt muß auch B sagen“*. Auf die „1^{res} Journées allemandes des dictionnaires“ werden 2006 die „2^{es} Journées allemandes des dictionnaires“ folgen. Sie werden, wie der vorliegende Band, dem Andenken von Josette Rey-Debove gewidmet sein, die das Erscheinen dieser Akten nicht mehr erleben sollte.

Erlenbach am Main, im Juli 2005

Michaela Heinz

Josette Rey-Debove (†)

Statut et fonction de l'exemple dans l'économie du dictionnaire

1. Métalangage

Je ferai un petit rappel sur l'emploi d'une langue, afin d'éclaircir la structure générale d'un dictionnaire de langue et de situer l'exemple dans cette structure. Une langue est essentiellement destinée à communiquer, secondairement à faire savoir, lorsqu'il n'y a pas d'allocutaire défini comme dans la communication. Elle peut communiquer tout sur le monde (réel ou imaginaire) et en plus, c'est le seul système sémiotique qui peut parler de lui-même. L'emploi des mots se trouve ainsi réparti entre langage **primaire** (1. *Tu achèteras deux choux, les choux sont nourrissants*) et le langage **secondaire** ou métalangage qui parle de la langue et notamment des mots (2. *Les choux, ça s'écrit avec un x. Certains pluriels sont irréguliers*). Le mot *chou* est autonome donc métalinguistique. Le mot *pluriel* n'est que métalinguistique (pas d'autre contenu).

Le métalangage a un lexique (ex. *pluriel*) et le mot dont il parle est autonome – le signifiant est lié à un signifié qui lui-même est un signe homonyme du mot dont on parle (*choux 2* renvoie au signe et non au légume). Et ce qui est vrai du mot l'est de n'importe quelle séquence langagière même au-delà de la phrase. Excusez ce préambule un peu abstrait, mais tout article de dictionnaire de langue est articulé sur ces données théoriques dans le programme d'information de la microstructure :

- *Entrée autonome* (on parle du mot), et sous-entrées ;
- *Définition* (périphrase du mot) ;
- *Renvois antonymes* (étymon, homonymes, synonymes, contraires) ;
- *Exemple autonome* (pour informer sur l'entrée) ;
- *Informations métalinguistiques* (catégorie, genre, position, niveaux de langue, etc.) ;
- *Illustrations* (image évoquée par le mot, qui revendique la généralité sans y atteindre).

La définition n'est pas métalinguistique si l'entrée ne l'est pas :

Chou : n.m. (lat. *caulis*) plante cultivée (*crucifères*) et comestible à gros bourgeon terminal.

La définition est parfois conçue comme métalinguistique puisque les prédicats sur le mot ne possèdent pas de verbe : *chou* [signifie] « définition ». Néanmoins, pour le lexicographe, elle ne relève pas d'une théorie de la **signification** (signifiant/signifié) mais d'une théorie de la **désignation** (signe/référent).

Sinon, on ne pourrait faire la preuve pragmatique de sa validité, qui est une relation identitaire avec *être* : le chou, c'est une plante, etc., discours du langage primaire. Pour le lexicographe, la définition est une périphrase synonymique non codée. Sa forme est libre ; et ce

n'est jamais une phrase, ce qui la distingue de l'exemple. Et surtout, c'est la seule information qu'on peut traduire (bilingues à définitions).

2. Pourquoi l'exemple est-il autonome ?

L'exemple se présente sous deux formes : exemple forgé par le lexicographe pour illustrer le mot, exemple-citation extrait d'un corpus et choisi par le lexicographe pour la même raison, et pour d'autres plus subtiles¹.

Alors que la définition et le discours métalinguistique s'adressent au lecteur, ces deux types d'exemples ne s'adressent pas au lecteur en langage primaire.

Par exemple, pour le mot *crever* : *Fermez la porte, on crève de froid !* (qui n'est pas un ordre donné au lecteur) ou, pour *fautif* : *Ce texte est tout à fait fautif* (où le *ce* ne renvoie pas à ce qu'écrit le lexicographe).

L'exemple forgé est destiné à informer sur le signe, et l'exemple cité introduit un nouveau personnage, l'auteur, qui n'écrit pas pour cette raison : il est encore plus éloigné du métalangage que l'exemple forgé, car son statut est accidentel en pareil cas. L'auteur cite un auteur, c'est « *la seconde main* » d'Antoine Compagnon², intégrée dans un texte métalinguistique.

Exemple **forgé** : à *étudier*, *Il faut que nous étudions la situation* (avec deux *i*, et le lecteur n'a rien à étudier !)

Exemple **cité** : à *choquer*, « *Les bateaux se choquaient et les marins échangeaient des injures* » (Th. Gautier) (le lecteur dispose d'une attestation dans un contexte situationnel parmi d'autres possibles).

3. Mais l'exemple du dictionnaire, c'est un exemple de quoi ?

C'est un **exemple de mot** employé dans une séquence d'au moins deux mots (syntagme) et jusqu'à la phrase, afin de justifier tout ce qu'on a dit à propos de ce mot dans le discours métalinguistique. Mais attention, c'est un *exemple* au sens d'occurrence (*instance* en anglais) plutôt qu'un exemple au sens de modèle (*example* en anglais). Mais les deux notions fusionnent parfois.

Il nous manque aujourd'hui un livre très général concernant la notion d'**exemple**, de l'**exemplifié** à l'**exemplaire**. Je m'étais proposé de faire ce travail, mais c'est un très gros morceau, y compris philosophique (*Donnez moi un exemple de fleur rouge, de capitale*

¹ Voir Rey-Debove (1996).

² Compagnon (1979).

européenne, de courage, de phrase asémantique, etc. ; on dit aussi *citez-moi un exemple de...*, expression qui montre qu'on attend pour tout cela une séquence langagière). Mais parfois la monstration ou ostension est possible en situation : la fleur rouge montrée du doigt. La monstration et l'illustration désignent un particulier ; mais l'illustration tend vers la généralité.

On peut affirmer que, strictement, tout article de dictionnaire est entièrement métalinguistique puisque la définition répond **aussi** à la question « qu'est-ce que ça signifie, qu'est-ce que ça veut dire ? » posée par le lecteur-décodeur. Un article est alors une série de prédicats sur l'entrée autonome, et l'exemple serait amené par l'expression *peut s'employer* (notamment de cette façon). Alors que les prédicats métalinguistiques et la définition ont un contenu déterminé, l'exemple a un contenu quelconque et une forme imposée (l'apparition de l'entrée). La phrase ou la séquence arrive alors brutalement dans un discours adressé au lecteur, avec une rupture d'isotopie sémiotique qui simule, hors situation, un discours en langage primaire, alors que c'est un énoncé cité par le lexicographe pour montrer un mot en tant que tel. La conséquence principale (et le dernier argument) c'est qu'un dictionnaire de langue ne peut être traduit d'une langue dans une autre (on a tenté de le faire !).

Mais il y a une **double lecture de l'exemple**, car tout exemple choisi pour le contenu du mot et son contexte situationnel est décodé en langage primaire bien qu'il soit autonome. C'est le cas de l'exemple encyclopédique (voir plus loin), et aussi de la citation d'auteur dans un texte non métalinguistique (texte littéraire, etc.). Comme l'exemple est destiné à montrer l'emploi du mot, il est normal que le contenu du signe et même le concept utilisé par la société soient représentés. On glisse alors du signe vers la chose désignée (d'où l'illustration qui représente un référent du mot : exemple de chose).

4. Mauvais et bons exemples

À vrai dire, toute phrase qui contient le mot-entrée peut servir d'exemple ; pour *chou* : *En faisant ses courses, il avait oublié le chou*. C'est néanmoins un mauvais exemple que personne n'aurait l'idée de forger. Car si on ne connaît pas le sens du mot *chou*, tout un paradigme de noms masculins est possible, y compris le *vinaigre*, le *pain*, le *savon*, le *journal*, etc. La seule information donnée est « chose qui s'achète » (*courses*) : ce qui exclut, par exemple, l'*ambition*, le *contrat*, etc. On appelle cela un mauvais exemple.

À l'opposé, certains exemples sont comme des phrases à trous où le mot illustré manifeste l'essentiel de sa signification ; à *diluer* : *Cette peinture est trop épaisse, il faut la diluer avec de l'huile de lin* (DFC) ; à *prédire* : *Les prophètes prédirent la venue du Messie* ; à *fourreur* : *Acheter un renard, un manteau de vison chez un fourreur* (PR). On appelle cela un bon exemple, parce qu'on peut deviner la signification du mot d'après le contexte. Néanmoins, la grandeur des paradigmes dépend des richesses du lexique.

Quelques linguistes ont dit que les mots ne prenaient leur sens que dans les contextes qui les déterminaient. C'est faux : le mot *fourreur* a déjà un sens, lié à ses usages, et son apparition dans la phrase citée n'est que hautement probable. On a affaire à un paradigme de

fourreur qui comprendrait aussi bien un revendeur, un spécialiste, un fabricant, etc. Le contexte ne fait que confirmer le sens du mot dans les cas d'ambiguïté, et orienter le signifié du mot que l'on ne connaît pas. Et d'ailleurs, si le mot prenait son sens dans la phrase, n'importe lequel pourrait convenir ! (*boucher* pourrait signifier « fourreur », etc.).³

Mais, si tous les mots sont présents dans la phrase (*vs* phrase à trous), le mot-entrée à illustrer est plus ou moins explicité par le contexte. Les contextes possibles d'un mot sont très nombreux ; on l'a vu, ils forment un **continuum** pour l'information apportée sur le mot, située entre deux limites : le mauvais exemple peu informatif et l'exemple définitionnel qui restitue entièrement le contenu du signe avec *être*, et qui pour cela est interdit, car c'est le rôle de la définition !

5. L'information

L'information sur le mot ne fait-elle, par l'emploi du mot, que confirmer sa description métalinguistique ? Non. Si la description est bien faite, l'apparition du mot en discours peut suggérer des prédicats implicites supplémentaires : le passage de la langue au discours est fondamental pour la connaissance du mot⁴.

- Parfois des liaisons anormales, signalées par une transcription phonétique : *Qu'un sang impur* [sākēpyR] *abreuve nos sillons* (La Marseillaise) ;
- la place dans la phrase : *Un beau meuble ; Évidemment, il était au courant ; moi, je ne savais rien.* ;
- la grammaire : accords féminins ou pluriels, dont participe passé (*elle nous a laissés tomber, laissé faire*) ; correspondance des temps, etc. ;
- assertion (positive, négative), interrogation, exclamation : *pas de panique !* ;
- les usages métaphoriques non codés : *elle a des yeux de chat ; c'est une mère pour moi* ;
- les connotations (contexte) : *c'est une façon de penser* (avec laquelle on n'est pas d'accord) ;
- les cooccurrences (contexte) : *une envie irrépressible ; l'embargo vient d'être levé* ;
- les séquences codées : termes : *chou blanc, chou rouge, soupe au chou* ; locutions : *c'est bête comme chou, oreilles en feuilles de chou* ; phrases connues : *Savez-vous planter les choux, à la mode de chez nous ?* (Chanson) ;
- les lieux communs d'une société (phrases attendues) : *Ce n'est pas le travail qui manque ; ça a le mérite d'exister ; je vous le laisse pour 500 euros* ;
- les ajouts encyclopédiques à la définition (pour laquelle ils ne sont pas pertinents) : *les carottes se mangent crues ou cuites.*

Les mots très concrets et peu fréquents n'ont, pour la plupart, aucun exemple (cf. *beffroi, compacité, ronceraie* dans le Brio). Les mots métalinguistiques (*verbe, pluriel*, etc.) ont

³ Pour les relations entre les exemples et les paradigmes, voir Rey (1995).

⁴ Les exemples cités sont extraits des dictionnaires Le Robert.

forcément des exemples métalinguistiques ; mais en principe, le lecteur n'attend pas cette information et s'intéresse plus à ce qu'est un verbe qu'à l'emploi de ce mot.

6. Essai de typologie

On peut envisager une typologie de l'exemple de plusieurs points de vue :

- Phrastique (notamment dialogique) ou non phrastique (y compris formé de deux mots révélant des collocations ou des ébauches de classification encyclopédique de la chose désignée : *une peur **panique**, un **chou** rouge, un **chou** vert, blanc, frisé*). Phrase tronquée (***chien** qui ronge un os, **tirer** les rideaux*). La phrase tronquée doit correspondre à un constituant immédiat (Bloomfield) – on ne peut isoler une séquence quelconque.
- Sans cumul ou avec cumul (lecture métalinguistique) : (Syn.) *Réduire en pièces, en morceaux, en miettes, en bouillie*. (Contr.) *Bien, mal bâti. Être de bonne, de mauvaise compagnie*.
- L'exemple peut montrer le nom avec une référence générale (singulier : *Le chien aime ronger les os* ; pluriel : *(Tous) les chiens aiment ronger les os*), ou une référence particulière (singulier : *mon chien* ; pluriel : *Lâchez les chiens*).
 - L'exemple général est plutôt encyclopédique. Il complète, pour la connaissance de la chose, ce que la définition contrastive n'était pas tenue de dire : *Le chien est le meilleur ami de l'homme, est un animal fidèle*, etc.
 - L'exemple non général vient plutôt d'une citation. Le lexicographe est tenu de parler du général avant tous les autres cas.
- Plus ou moins codé dans son **contenu** (= attendu) : *La chance peut tourner ; ça ira mieux demain ; il a toujours raison*.
- Plus ou moins codé dans sa **forme** (termes, locutions, proverbes). Mais l'exemple formellement libre réalise mieux l'idée d'exemple : *Qu'ai-je bien pu **faire** de mes lunettes ?*
- Forgé pour des besoins onomasiologiques (et donc peu fiable) : ***logement** occupé illégalement → **squat** ; **entrer** dans une voiture → **monter***.
- Plus ou moins orienté thématiquement selon le rédacteur : *les **impératifs** de la mode ; **implorer** le ciel ; information **partielle** et **partiale** ; le **passage** des Panoramas, à Paris ; l'éditeur a **refusé** son manuscrit*.
- Exemple matrice qui résume une structure syntaxique et sémantique où l'on peut introduire des variables : *offrir quelque chose à quelqu'un (un livre à son frère, etc.)*. Ces exemples matrices ne sont pas métalinguistiques, puisqu'ils peuvent s'employer tels quels : *Je ne l'ai jamais vu **offrir** quelque chose à quelqu'un*.
- Enfin l'exemple métalinguistique pour un mot qui ne l'est pas (*Se dit d'une plante, etc.*) : *« Bête à bon dieu » est un nom familier donné à la **coccinelle***.
- Pour un mot métalinguistique, il existe deux types d'exemples. Un exemple du mot, pluriel : *mettre un adjectif au **pluriel***. Un exemple de la chose langagière qui est désignée, où n'apparaît pas forcément le mot : *« Une source de chagrins, un monument de bêtise » sont des **métaphores***.

Conclusion

Ce tableau vivement brossé de « tout ce que l'exemple peut faire pour le mot et la chose » varie évidemment selon les dictionnaires et selon le but qu'ils se proposent. Il me semble donc que l'exemple résume à lui seul ce qui caractérise un dictionnaire de langue, et que les autres données sont plus conventionnelles.

Aussi bien ce colloque sur l'exemple était-il essentiel pour l'identification des dictionnaires de langue, monolingues ou bilingues. Et chacune des personnes qui vont en parler va nous aider à établir une typologie plus fine des dictionnaires.

Dans le programme d'information (ou « microstructure ») d'un dictionnaire est inclus un programme d'exemplification qui recouvre le vaste domaine des rapports entre langue et discours. Et je remercie Michaela Heinz d'avoir bien vu l'importance de cette question et de nous réunir en colloque. Je la remercie aussi pour son énergie et son affabilité.

Références bibliographiques

1. Dictionnaires

Brio = LE ROBERT BRIO. Analyse des mots et régularités du lexique. Josette Rey-Debove (dir.). Paris: Le Robert 2004.

DFC = DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN. Jean Dubois [et al.]. Paris: Larousse 1966.

PR = LE PETIT ROBERT 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Josette Rey-Debove; Alain Rey (dir.). Paris: Le Robert 2003.

2. Travaux

Compagnon, Antoine (1979): *La seconde main* ou Le travail de la citation. Paris: Éditions du Seuil.

Rey, Alain (1995): "Du discours au discours par l'usage: pour une problématique de l'exemple." – In: Alise Lehmann (éd.): *L'exemple dans le dictionnaire de langue*. Histoire, typologie, problématique. – *Langue française* 106, 95–120.

Rey-Debove, Josette (1996): "Les domaines respectifs de l'exemple et de la citation dans les dictionnaires de langue actuels." – *Cadernos de lingua* 3, Anexo [Réimpression dans: Eadem (1998), 244–251].

– (1998): *La linguistique du signe*. Une approche sémiotique du langage. – Paris: Armand Colin.

La typographie de l'exemple

1. Préliminaires

Josette Rey-Debove, dans son *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, explique en quoi consiste le programme minimum d'informations données dans la microstructure d'un dictionnaire de langue :

Le dictionnaire de langue a été caractérisé comme un dictionnaire qui présente au moins la catégorie (et le genre) de l'entrée, et une définition. L'information explicite de catégorie garantit seule dans tous les cas le statut de signe de l'entrée (signe-nommant vs chose-nommée). L'article minimum a donc la forme :

ENTRÉE	CATÉGORIE	DÉFINITION ¹
--------	-----------	-------------------------

Cependant, comme l'explique Josette Rey-Debove dans la suite de ce chapitre, le dictionnaire de langue intègre également l'exemple dans son programme minimum, ne serait-ce que pour mentionner les unités codées qui ne figurent pas à la nomenclature.

Il m'a paru intéressant d'étudier comment étaient présentés ces exemples d'un point de vue typographique dans les ouvrages mis à la disposition du grand public. En effet, l'exemple ayant un statut particulier au sein d'un dictionnaire, il convient d'examiner si ce statut se traduit dans son aspect « physique », visuel d'une façon particulière. Nous verrons également quels sont les problèmes qui se posent aux lexicographes dans le traitement typographique des exemples.

Pour des questions de temps et de place, j'ai dû limiter mon étude aux dictionnaires généraux monolingues pour adultes.

Cependant, il aurait été également intéressant d'élargir cette étude à d'autres types de dictionnaires, notamment :

- aux dictionnaires scolaires qui, d'une façon générale, affirment dans leurs avant-propos ou quatrième de couverture offrir une présentation simple et accessible – en particulier grâce à une typographie adaptée – afin d'aider les jeunes lecteurs dans leur consultation de l'ouvrage ;
- aux dictionnaires bilingues, même si, dans ce type d'ouvrage, il y a lieu de bien distinguer les unités de traduction des véritables exemples (les deux contiennent toujours la vedette, mais ont des fonctions différentes). Par ailleurs, dans un bilingue, l'opposition définition / exemple n'existe pas, alors que dans le monolingue, elle est, comme nous le verrons, déterminante sur le plan typographique.

¹ Rey-Debove (1971 : 154 s.).

2. L'italique

2.1 Emploi prédominant de l'italique

2.1.1 Aujourd'hui

Lorsqu'on consulte les dictionnaires généraux monolingues présents sur le marché, on s'aperçoit qu'ils utilisent tous l'italique pour les exemples :

- *Petit et Grand Robert* (ainsi que les dictionnaires scolaires) ;
- *Petit Larousse, Larousse du collègue* (ainsi que les dictionnaires scolaires²) ;
- *Dictionnaire Hachette Langue française* (ainsi que les dictionnaires scolaires) ;
- *Dictionnaire encyclopédique*, des Éditions Auzou ;
- *Dictionnaire de l'Académie française* ;
- *TLF*.

Même le *Dictionnaire du français usuel*, de Jacqueline Picoche, qui rompt franchement avec toute la tradition lexicographique tant sur le contenu que sur la forme, donne ses exemples en italique.

Remarques :

- Lorsque ces dictionnaires sont édités sur support informatique (CD-ROM ou Internet), l'emploi de l'italique est conservé pour les exemples : *Petit et Grand Robert, Petit Larousse, Dictionnaire de l'Académie, TLF...* ;
- le *Dictionnaire de la langue française* associé à l'encyclopédie *Encarta* et qui n'a jamais connu de version papier, adopte lui aussi l'italique pour les exemples.

2.1.2 Hier

Mais le couple exemple/italique n'a pas toujours existé. De nombreux dictionnaires des siècles précédents présentaient leurs exemples en romain et ne faisaient ainsi aucune distinction typographique entre définition et exemple. C'est le cas de Richelet (1679-1680), du *Dictionnaire général* (DG) de Hatzfeld et Darmesteter (1890-1900), de Littré (1863-69), de Bescherelle (1843).

Furetière (1690) écrit ses exemples en romain comme la définition, mais met l'entrée en italique dans l'exemple.

Nicot, dans son *Thresor de la langve françoise, tant ancienne que moderne* (1606), utilise l'italique pour l'exemple. Cependant, dans ce dictionnaire l'alternance italique/romain n'est pas au service de la distinction exemple/définition, mais de celle français/latin. En effet, les définitions sont elles aussi en italique. Le romain est réservé aux traductions latines, et à l'entrée.

² L'édition 1990 du *Mini Débutants* mettait les exemples en romain, avec la vedette en gras. Les exemples sont en italique dans la dernière édition (*Larousse des débutants*, 2000).

2.2 Quelques définitions

2.2.1 Petit historique de l'italique

Les caractères italiques (qui furent également appelés *caractères aldins* ou *caractères vénitiens*) ont été créés à la fin du xv^e siècle par l'éditeur-imprimeur Aldo Manuzio, dit Alde Manuce en français, établi à Venise. En 1500, cet imprimeur humaniste, attaché autant à la qualité du contenu qu'à la beauté de ses livres, fait fondre par Francesco Griffo un caractère penché qu'il avait dessiné en s'inspirant, dit-on, de l'écriture de Plutarque.

Le nouveau caractère dessiné est plus étroit et a une approche³ plus serrée. L'italique permet donc à Manuce de composer des ouvrages d'encombrement moindre et par conséquent d'abaisser le coût de production du livre. Rappelons que Manuce est le premier imprimeur à publier des ouvrages au format in-octavo, ce qui lui vaut la réputation d'être l'ancêtre des livres de poche.

Au début, les ouvrages sont composés soit en romain, soit en italique. Il faut attendre le milieu du xvi^e siècle pour voir italique et romain cohabiter au sein d'un même livre.

Depuis, la plupart des caractères romains inventés sont également gravés dans leur version italique.

Le terme *italique* est attesté, selon *TLF*, pour la 1^{re} fois en 1504 dans l'ouvrage de J. Lemaire de Belges, *Temple d'honneur et de vertus*, éd. J. Stecher, t. 4, p. 217, sous la forme *ytallique*.

2.2.2 L'usage de l'italique aujourd'hui

Contrairement à la norme orthographique, la norme typographique est plutôt souple. Rien n'est vraiment imposé en la matière, et les éditeurs sont assez libres de mettre telle ou telle pratique en œuvre dans leurs ouvrages (cf. l'usage des capitales accentuées, la présence des points après les sigles, l'emploi de l'italique dans les mots latins comme *cf.*, *etc.*, *a posteriori*, par exemple).

Il existe bien des codes typographiques :

- *Mémento typographique*, de Ch. Gouriou ;
- *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, de J.-Cl. Saffache ;
- *Nouveau code typographique*, de R. Guibert ;
- *Dictionnaire des règles typographiques*, de L. Guéry...

Mais d'une part, il arrive que ces ouvrages se contredisent⁴, d'autre part, ils ne traitent pas forcément des mêmes sujets ; enfin ils ne répondent pas à toutes les questions que l'on se pose dès que l'on est confronté à la composition d'un texte.

³ « Blanc entre deux caractères qui se suivent à l'intérieur d'un mot, afin d'éviter qu'ils se chevauchent », *Grand dictionnaire terminologique* (en ligne), Office québécois de la langue française.

⁴ Guibert (1997 : 44) donne *min* comme symbole de *minute*, alors que Gouriou (1973 : 91) préconise le symbole *mn*, les deux ouvrages précisant par ailleurs que la loi du 14 janvier 1948 et le décret

Quoi qu'il en soit, aucun de ces ouvrages, pourtant abondants en prescriptions, ne stipule de règle en ce qui concerne la composition de textes dictionnaires, ni même ne cite d'exemples référant à ce type de texte : on a des exemples d'emploi dans le cadre d'une lettre, d'un écrit scientifique, d'un roman, d'une pièce de théâtre..., mais rien dans le cadre d'un article de dictionnaire. L'éditeur de dictionnaires a donc plus que tout autre éditeur une grande latitude quant à ses choix typographiques.

En ce qui concerne l'italique, voici ce que dit Gouriou⁵ :

L'usage reconnaît deux sortes d'intentions directement transmises par l'italique : l'*insistance* et la *disjonction*. [...] Dans le deuxième cas, l'italique *détache* du texte les mots qui, nécessaires à sa compréhension, ne sauraient s'y incorporer : tels sont les jeux de scène précisant ou modifiant le sens des paroles prononcées par des personnages dans les pièces de théâtre, ou bien les interruptions et mouvements divers dans des comptes rendus, ou encore la précision de la qualité ou de la fonction d'un personnage déjà identifié, par exemple par son nom.

C'est parce qu'ils n'appartiennent pas au corps même de l'ouvrage que les préfaces, dédicaces, avis ou avertissements de l'auteur, de l'éditeur, du traducteur, etc., se composent souvent en italique.

Notons que les autres codes typographiques ne mentionnent généralement que la première intention dans le paragraphe concernant l'italique (même si dans celui consacré à la préface, par exemple, ils n'hésitent pas à dire qu'elle est généralement composée en italique).

C'est également cet usage que mentionne *Le Bon Usage*⁶ :

Pour différencier des éléments, considérés comme **extérieurs au texte** proprement dit, par exemple pour la préface d'un livre, pour les indications scéniques dans une pièce de théâtre, etc.

2.2.3 Pourquoi différencier la définition de l'exemple d'un point de vue typographique ?

2.2.3.1 La codification

Il est évident que l'usage de l'italique a participé – au même titre que l'emploi des divisions alphanumériques et l'introduction d'éléments graphiques tels que les puces rondes ou carrées, les losanges, les étoiles, les tirets – à la codification de la microstructure qui, jusqu'au XX^e siècle, était plutôt restreinte.

Comparons deux articles du *Dictionnaire de l'Académie française*, le premier tiré de la 4^e édition (1762) et le second de la 9^e édition (1994). On voit comment de simples signes typographiques remplacent tout un discours : « Il. N. » pour « Il est quelquefois substantif », ou « 2. » pour « APPELANT se dit aussi ». Les choix typographiques contribuent ainsi à la codification du texte et permettent de réduire le nombre de signes de l'ouvrage.

du 28 février 1948 rendent obligatoires les règles d'écriture des unités de mesure fixées par l'AFNOR.

⁵ Gouriou (1973 : 9).

⁶ Grevisse/Goosse (1993 : 90, § 87 g).

4^e édition (1762)

APPELANT, ANTE. adj. Qui appelle d'un Jugement. *Il est appelant de cette Sentence. Elle est appelante. Se rendre appelant. Être reçu appelant.*

Il est quelquefois substantif. *L'appelant & l'intimé.* En parlant d'un homme qui est triste d'avoir perdu son procès, & qui en a appelé, on dit, qu'*Il a un visage d'appelant.*

APPELANT se dit aussi De ces oiseaux qui servent pour appeler les autres, & les faire venir dans les filets. *Un bon appelant.*

9^e édition⁷ (1994)

APPELANT, -ANTE adj. et n. XIV^e siècle. Participe présent d'*appeler*.

★ I. Adj. DROIT. Qui fait appel d'un jugement. *La partie appelante.*

★ II. N. ☆ 1. DROIT. Demandeur en appel. *L'appelant et l'intimé. Se rendre appelant. Être reçue appelante.* Par anal. *Les appelants contre la bulle « Unigenitus ».* ☆ 2. N. m. CHASSE. Appeau. *On utilise des appelants pour la chasse aux canards et aux palombes.* Oiseau artificiel destiné à attirer le gibier d'eau dont il imite la silhouette (on dit aussi *Forme*). *Un appelant en plastique, en bois.*

Certes la démonstration aurait été plus convaincante si l'on avait pu avoir deux éditions d'un même titre où l'on aurait vu le passage de l'exemple en romain à l'exemple en italique. Malheureusement, les dictionnaires d'aujourd'hui n'ont pas connu d'édition précédente aux siècles précédents (hormis celui de l'Académie et les Larousse, l'un comme l'autre ayant toujours utilisé l'italique pour les exemples).

Dans le cas précis de l'exemple, l'alternance romain/italique permet au lexicographe de faire savoir au lecteur de quelle nature est l'information qu'il est en train de lire. Cela le dispense de recourir à des périphrases du type : « On dit », « Par exemple », etc. Le passage du romain à l'italique indique que la séquence n'est plus du domaine de la définition.

2.2.3.2 La désambiguïsation

De nombreux exemples étant glosés (cf. ci-dessous 2.3.1.1), il paraît indispensable de montrer clairement où est l'exemple, et où est la glose. Prenons un extrait de l'article **nez** de Littré :

1^o Partie saillante, pyramidale et triangulaire du visage qui est l'organe de l'odorat. Le bout du nez, l'extrémité libre du nez. La racine du nez, l'endroit par où le nez se continue supérieurement avec la partie moyenne et inférieure du front. [...] || Par plaisanterie, nez qui a coûté cher à mettre en couleur, nez dont la teinte rubiconde atteste que son porteur a bu et payé plus d'une bouteille. || Nez de pompette, nez d'ivrogne. || Nez fleuri, nez bourgeonné, plein de boutons causés par le vin. || Nez enluminé, nez rouge comme chez les ivrognes. || Par plaisanterie, nez de betterave, gros nez enluminé. [...] || Pincer le nez à quelqu'un, lui serrer le nez. [...] || Se casser le nez, se heurter le nez contre quelque chose.

⁷ L'édition en fascicule (1986) ne fait usage ni de la numérotation en chiffres romains, ni des étoiles noires et évidées et utilise une seule police (police à empattements) ; cela est vrai aussi pour l'édition en volume grand format de 1992.

Il n'est pas toujours facile de savoir si les énoncés contenant l'entrée *nez* sont des exemples ou des gloses de l'énoncé qui précède : « nez bourgeonné » est-il un exemple glosé par « plein de boutons... » ou est-il une glose de « Nez fleuri » ? Seule une différence typographique permettrait de désambiguïser de tels énoncés.

2.2.4 Pourquoi l'italique ?

On peut se demander pourquoi, depuis le XX^e siècle, les lexicographes choisissent de mettre les exemples en italique.

2.2.4.1 La tradition

D'une part sans doute par « tradition ». Les dictionnaires Larousse et les dictionnaires de l'Académie ont toujours pratiqué cet usage. On peut penser que les maisons d'édition plus récentes se sont alignées sur ces modèles.

2.2.4.2 Le statut autonymique de l'exemple

Rappelons d'autre part que l'exemple de dictionnaire a un statut autonymique au sein de l'article⁸. Le lexicographe qui écrit un exemple dans l'article *appelant* tient le discours suivant : « Le mot *appelant* s'emploie dans l'énoncé *la partie appelante* ». En cas d'autonymie, le code typographique prévoit l'usage de l'italique.

2.2.4.3 Par élimination

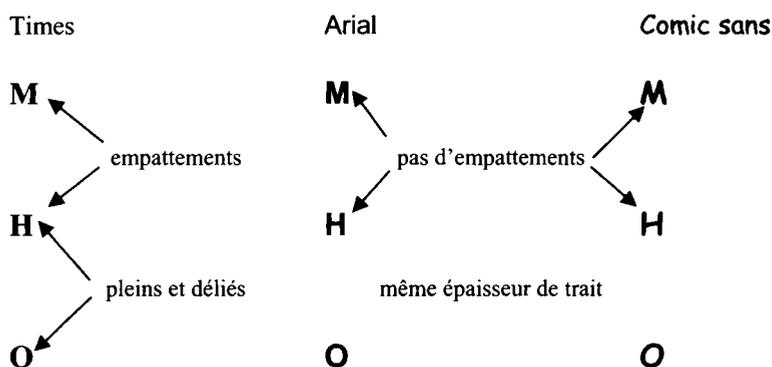
Certes, on pourrait imaginer d'autres moyens de marquer la distinction définition / exemple. De nombreuses possibilités existent et pourtant les éditeurs semblent y avoir renoncé. Pourquoi ? Prenons quelques exemples :

- un passage à la ligne : cette solution « spatiophage » ne peut convenir à un dictionnaire en un volume. C'est la solution qu'ont choisie les dictionnaires en plusieurs volumes tels que le *Grand Robert* ou le *TLF* pour les citations. C'est également la présentation adoptée par le dictionnaire d'*Encarta*, le problème de place ne se posant pas ;
- la couleur : d'une part cela oblige à imprimer l'ouvrage en bichromie, ce qui augmente les coûts de fabrication ; d'autre part, le recours à la couleur dans ce cas nuit à la qualité esthétique de la page et le confort de lecture s'en trouve réduit ;
- un corps différent : là aussi se pose le problème de l'aspect esthétique et du confort de lecture ;

⁸ Rey-Debove (1971 : 259 ss.).

- une police différente : jusqu'à l'introduction de l'informatique dans la composition et l'impression (donc jusqu'à une date récente), tout changement de police impliquait un surcoût. Aujourd'hui, les changements de police au sein d'un même ouvrage n'ont plus d'incidence sur les coûts de fabrication. Les dictionnaires actuels utilisent d'ailleurs cette nouvelle possibilité toujours dans le souci d'attribuer une identité physique repérable à un type d'information. Ainsi, les polices à empattements, telles que le Times ou le Garamond de nos microordinateurs, côtoient les polices dites « bâton » ou « sans serif » (telles que Arial, Helvetica, Gil Sans...).

Pour les premières, le caractère se distingue par des traits (empattements) à ses extrémités ainsi que des pleins et des déliés dans le dessin de la lettre. Pour les secondes au



contraire, le caractère se termine sans trait à ses extrémités et l'épaisseur du trait est constante.

Mais on a constaté que le lecteur moyen n'est pas sensible à la différence des caractères employés, sauf à utiliser des caractères vraiment très typés, ce qui reposerait le problème de l'esthétique de la page.

L'italique reste donc le moyen le plus efficace, le plus économique en coût et en place, et le plus esthétique pour marquer la distinction définition/exemple.

2.3 L'italique exclusivement réservé à l'exemple ?

Nous avons vu qu'actuellement tous les dictionnaires mettaient leurs exemples en italique pour indiquer le statut de l'information donnée. Il me paraît maintenant intéressant de voir si l'italique est exclusivement réservé à l'exemple ou s'il existe d'autres informations de la microstructure qui utilisent également l'italique. Autrement dit, peut-on établir une relation du type : « Si exemple, alors italique et réciproquement si italique, alors exemple » ?

Pour cela, j'ai fait une étude comparative sur un échantillon d'articles dans les dictionnaires suivants : le *Dictionnaire de l'Académie française* (Éditions Julliard 1994), le *Petit Larousse illustré 2000* (Larousse/HER 1999), le *Nouveau Petit Robert* (Dictionnaires Le

Robert 1996) et le *Dictionnaire Hachette 2004* (Hachette Livre 2003). Ces quatre ouvrages seront par la suite abrégés respectivement *AF*, *PLI*, *NPR* et *DH*.

Les ouvrages étudiés utilisent tous les quatre des polices à empattements et des polices bâton, chacune des deux familles apparaissant en italique ou en romain selon les cas. Mais chacun fait usage de la même police à empattements pour les définitions et les exemples, la définition étant en romain et l'exemple en italique.

2.3.1 Si exemple, alors italique ?

À première vue, tous les exemples sont en italique, même les exemples signés du *NPR*. Si dans ces ouvrages certains exemples sont composés en romain, on peut considérer qu'il s'agit d'une erreur (voir l'exemple de *catéchisme* dans *AF* ou *carte* dans *DH*).

CATÉCHISME [...] 1. Méthode d'enseignement de la foi et de la morale chrétiennes, selon un programme systématique qui tient compte des possibilités d'assimilation de ceux auxquels il est destiné. *Enseigner le catéchisme aux enfants, aux adolescents, aux adultes*. Faire le catéchisme.⁹

carte [...] 6. INFORM Matériel adaptable à un microordinateur et qui en augmente la puissance ou les fonctionnalités (carte graphique, carte d'extension mémoire, etc.).

2.3.1.1 Les locutions

Cependant, après un examen plus approfondi, on constate qu'il y a des différences de traitement pour certains exemples dans *PLI*, *NPR* et *DH*. Dans *AF*, il semble que tous les exemples subissent le même traitement typographique.

PLI utilise le demi-gras et *DH* le gras pour les exemples glosés. Le statut particulier de ces exemples est renforcé par le fait qu'ils sont séparés :

- du reste de la division sémantique par un losange évidé dans *PLI* ; notons que la préface du *PLI* explique ce code :

Le losange éclairé signale le passage d'un sens à une locution qui en dérive.¹⁰

- du reste de l'article par l'abréviation « **LOC** » dans *DH*. Là aussi, la préface explique que

Locutions et mots composés [...] sont placés en fin d'article pour être mieux repérés, classés par ordre alphabétique.¹¹

Dans ces deux dictionnaires, la règle semble partout appliquée : tout exemple glosé est composé en italique et est graissé. Notons également que l'italique demi-gras de *PLI* et

⁹ L'exemple était bien en italique dans l'édition en fascicule (1987).

¹⁰ *PLI*, p. 7.

¹¹ *DH*, p. VII.

l'italique gras de *DH* ne sont utilisés que pour les locutions. Aucune autre information n'est composée dans ce style de caractère.

NPR de son côté ne fait pas subir de traitement typographique particulier aux exemples glosés, du moins pas à tous. La plupart d'entre eux sont dans la même graisse que la définition qui suit. Mais on trouve des « exemples » composés en petites capitales (c'est-à-dire des caractères qui ont le même dessin que les capitales, mais dont la hauteur ne dépasse pas celle des minuscules sans jambage, appelée *hauteur d'x*).

Si dans les pages de début le lecteur trouve l'explication des différents symboles et abréviations utilisés dans le dictionnaire, il ne trouvera aucune information concernant l'emploi des petites capitales. Il faut aller chercher dans la préface du *Grand Robert* le sens à donner à cette codification :

Sous le nom féminin *figure*, l'expression *faire figure de...* [...] constitue un véritable verbe, que l'on peut remplacer par *passer pour...* Dans l'impossibilité de le traiter à part, à l'ordre alphabétique, ce qui aurait conduit à multiplier par dix, vingt ou cent le nombre de « mots » de ce dictionnaire, on a souvent présenté ces groupes comme des sortes de « demi-mots » [...] fréquemment imprimés en capitales.¹²

La capitale dans *NPR*, tout comme la graisse dans *PLI* et *DH*, est caractéristique de l'entrée, du « vrai mot ». En attribuant aux expressions figées un style de caractères qui rappelle celui de l'entrée, les dictionnaires indiquent au lecteur qu'il a affaire non pas à un simple exemple, mais à une unité lexicalisée. Le traitement de ces unités se rapproche d'ailleurs lui-même du traitement de l'entrée, notamment dans *NPR*, qui n'hésite pas à donner des informations sur l'étymologie, la phonétique, à fournir des exemples – voire des citations –, des synonymes...

On peut regretter un manque de transparence dans *NPR* sur la distinction faite entre l'emploi de l'italique et celui de la petite capitale (cf. *Découvrir le pot aux roses* et POT AU NOIR) qui risque de plonger le lecteur dans la perplexité¹³.

POT [...] – (XIII^e, o. i.) *Découvrir le pot aux roses* [potoroz], le secret d'une affaire, d'une intrigue (cf. Éventer la mèche*). « *Au cas où le pot aux roses serait découvert* » (Mauriac). – FAM. *Faire le pot de fleurs* : être de garde devant un bâtiment (pour un gendarme, un policier) ; rester à un endroit sans bouger. PAR EXT. (EN APPOS.) L'« *épouse-pot de fleurs du président de la République* » (Le Point, 1983). – POT AU NOIR [potonwar] : région de brumes opaques redoutée des navigateurs, des aviateurs ; situation inextricable et dangereuse.

Mais la transparence que laissent supposer les explications données en préface dans *PLI* et *DH* n'est qu'apparente. En effet, dans *DH* le traitement de *carte nationale d'identité* comme simple exemple de *carte* dans le sens « Pièce attestant certains droits, l'identité de qqn ou son appartenance à un groupe » et celui de *carte d'électeur* comme terme n'en est pas moins source de questions. Doute également pour le lecteur du *PLI*, qui peut hésiter à employer *stupidité*, *incompétence*, *paresse crasse* puisque l'emploi adjectival de *crasse* ne fait mention que des syntagmes *ignorance*, *bêtise crasse*.

¹² *Grand Robert*, p. XXXVI.

¹³ Voir à ce propos Heinz (1993 : 166 ss.).

2.3.1.2 L'italique dans l'italique

Si l'exemple de dictionnaire a un statut typographique particulier, il n'en reste pas moins un texte composé pour lequel le lexicographe se sent plus ou moins « obligé » d'appliquer les règles du code typographique. Ainsi, dans un texte en italique, le code typographique recommande le romain pour composer ce qui aurait été en italique dans un texte ordinaire. Je limiterai mon étude aux deux cas les plus fréquents de l'emploi de l'italique : les titres d'œuvres et l'autonymie.

2.3.1.2.1 Les titres d'œuvres

Les titres d'œuvres sont assez rarement présents dans les exemples sauf dans le *NPR* (je pense cependant que leur statut d'exemple peut être remis en cause). J'ai trouvé un seul exemple dans *DH* et n'en ai trouvé aucun dans *PLI*. Ces deux ouvrages ayant une partie « Noms propres », il n'est guère étonnant que ces titres ne soient pas mentionnés dans la partie langue.

Dans *DH*, le titre est entre guillemets :

litote [...] *Dans « le Cid », Chimène use d'une litote...*

Les titres sont également composés entre guillemets dans *NPR* :

CALLIGRAMME [...] « *Calligrammes* », recueil de poèmes d'Apollinaire.

DENTELLIER, IÈRE [...] « *La Dentellière* », tableau de Vermeer.

PRINCE [...] « *Le Prince* », traité de Machiavel (1513).

SOU [...] « *L'Opéra de quat'sous* », titre français d'une œuvre de Brecht.

On peut s'étonner de l'utilisation des guillemets qui, bien qu'admis par le code typographique, ne représentent pas la façon la plus courante de composer les titres. On s'en étonnera d'autant plus que *NPR* et *DH* appliquent le code typographique dans les articles en dehors de l'exemple ou dans le paratexte.

Exemples d'application du code typographique dans le *NPR* :

Le Nouveau Petit Robert reste fidèle à son rôle...¹⁴

D'abord le caractère historique du *Petit Robert* lui faisait prendre la relève du *Littre*...¹⁵

SYMPOSIUM [...] n. m. – 1951; « banquet » 1876; mot angl. 1711; gr. *sumposion* « banquet », par allus. au *Banquet* de Platon.

¹⁴ *NPR*, p. IX.

¹⁵ *Loc. cit.*

Exemples d'application du code typographique dans le *DH* :

Corneille Pierre¹⁶ [...] *Le Cid* représenté en janvier 1637...

Héritier d'une tradition et d'une expérience commencée avec le *Littré*, le **Dictionnaire Hachette** est le résultat d'un déjà long cheminement année après année : le *Dictionnaire de notre temps*, dont il est issu...¹⁷

Quant à *AF*, il cite de nombreuses œuvres, mais en dehors de l'exemple :

CONTE [...] • Titres célèbres : *Contes de ma mère l'Oye*, de Perrault (1697) ; *Contes drolatiques*, de Balzac (1832-1837) ; *Contes cruels*, de Villiers de l'Isle-Adam (1883) ; *Contes du chat perché*, de Marcel Aymé (1934-1958).

2.3.1.2.2 L'autonymie

Les cas d'autonymie sont plus fréquents, notamment dans les exemples des articles dont l'entrée est un terme du métalangage.

Dans *NPR* :

ABRÉVIATION [...] *Abréviation de Mademoiselle en M^{lle}, de kilomètre en km, de c'est-à-dire en c.-à-d.*

AUTONYME [...] *Dans « très est un adverbe », très est autonyme.*

ADVERBE [...] *Adverbe en -ment.*

ARTICLE [...] *Article contracté (⇒ au, du).*

ANTONYME [...] *« Chaud » et « froid », « lever » et « baisser » sont des antonymes.*

1. **APOSTROPHE** [...] *Le pronom « toi » est en apostrophe dans « Toi, viens ici ! »*

Dans *AF* :

ABRÉVIATION [...] *On écrit par abréviation M., Mme, Mlle, au lieu de monsieur, madame, mademoiselle. Société nationale des chemins de fer français s'écrit par abréviation S.N.C.F.*

ANTONYME [...] *« Clair » est l'antonyme d'« obscur », « guerre » l'antonyme de « paix ».*

ADVERBE [...] *« Doucement », « fortement » sont des adverbes de manière, « ici », « là », des adverbes de lieu, « aujourd'hui », « demain », « bientôt », des adverbes de temps, « beaucoup », « peu », des adverbes de quantité. « Assurément » est un adverbe d'affirmation, « nullement », un adverbe de négation, « peut-être », un adverbe de doute.*

¹⁶ En cyan dans le texte.

¹⁷ *DH*, p. IV.